



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 8 MARS 2022

Présents : Mme Sylvestre
MM. Pézière - Senecal -Traon

Assiste : M. Podan-Mavounzy (Comité)

Excusés : MM. N'Diaye – Sabaté

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2021/2022)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION :

ART. 10.2 du RS du DVOF Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application disponible sur Footclubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses. Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 23/11/2021

OL MONTIGNY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 23/11/2021, la Commission décide :

* 7 mois de matches à huis clos du terrain de Montigny U16 D3 Poule B à dater du 29 novembre 2021 (article 40-6 du RS du DVOF)

* 2 Délégués du DVOF à la charge de l'OL MONTIGNY

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : OL MONTIGNY / ES SAINT PRIX 2
- 27/03/2022 : OL MONTIGNY / ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT
- 10/04/2022 : OL MONTIGNY / ASSO A 3
- 08/05/2022 : OL MONTIGNY / CSM EAUBONNE
- 29/05/2022 : OL MONTIGNY / FC VILLIERS LE BEL

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**



RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 16/11/2021

US PERSAN 03

La COC vous informe que tous les matchs à domicile de votre équipe Seniors D1 devront se jouer à huis clos jusqu'au dimanche 10/04/2022 (6 mois de matchs à huis clos) : voir l'article 40.6 du RS du DVOF pour l'organisation des matchs à huis clos.

Matches concernés à domicile :

- 13/03/2022 : US PERSAN 03 / FC SOISY
- 27/03/2022 : US PERSAN 03 / FC GOUSSAINVILLE 2
- 10/04/2022 : US PERSAN 03 / OL MONTIGNY

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION DE DISCIPLINE DU 01/02/2022

FC HERBLAY

À la suite du PV de la Commission de Discipline du 01/02/2022, la Commission décide :

- 4 mois de matchs à huis clos du terrain du FC Herblay U18 D Poule B à dater du 7 février 2022 (article 40-6 du RS du DVOF)

Matches concernés à domicile :

- 20/03/2022 : FC HERBLAY 1 / EMMB 1
- 10/04/2022 : FC HERBLAY 1 / OL MONTIGNY 1
- 29/05/2022 : FC HERBLAY 1 / FC ECOUEN 1

***Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.**

RETOUR COMMISSION CDPME du 28/02/2022

FRANCONVILLE FC – PISCOP MOISSELLES AS

À la suite du PV de la Commission CDPME du 28/02/2022 concernant le match Anciens D3 Poule C FC FRANCONVILLE 12 / AS PISCOP MOISSELLES 11 du 13/03/2022, la Commission décide :

- Cette rencontre se jouera à la date initialement prévue le 13 mars 2022 coup d'envoi à 9H45
- Arbitre officiel central à la charge du club de PISCOP MOISSELLES
- Délégué à la charge du club de FRANCONVILLE

ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1 – PERSAN US 03 2

À la suite du PV de la Commission CDPME du 28/02/2022 concernant le match U16 D3 Poule D n°23491556 ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES / PERSAN US 03 02, la Commission décide :

- Match aller à jouer le 17/04/2022 à 13H
 - 1 arbitre officiel à la charge de l'ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1
 - Match se jouera à huis clos sur les installations de l'ENT. VIARMES BEAUMONT MOURS 1
 - Pas d'autre match ce jour-là sur les installations
 - Art. 40.6 du RS du DVOF



Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

- Match retour à jouer le 22/05/2022 à 13H
 - o Match se jouera à huis clos sur les installations de Persan (Stade G.Deschamps)
 - o Pas d'autre rencontre ce jour-là sur les installations
 - o 1 arbitre officiel à la charge de Persan
 - o Art. 40.6 du RS du DVOF

Dans tous les cas, les clubs concernés, organisateur et visiteur, ont chacun l'obligation de soumettre, à l'approbation de la Commission d'Organisation compétente, par écrit 48 heures au moins avant la rencontre, une liste de personnes (comportant leur identité, numéro de licence et fonction) susceptibles en ce qui les concerne d'assister au match à huis clos. La liste précitée n'étant pas exclusive, la Commission d'Organisation compétente a la faculté d'accepter certaines personnes dont les fonctions ne sont pas visées ci-dessus. Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

REMERCIEMENT ARBITRE

- AZOUZ Omari

COURRIERS CLUBS

MONTMAGNY SPORTS

ART. 11 Les Obligations du RS du DVOF

Sont concernés : MONTMAGNY SPORTS

Suite forfait général de votre équipe Seniors D4 Poule B, votre équipe Seniors D3 Poule A est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

DOMONT FC

ART. 11 Les Obligations du RS du DVOF

Sont concernés : DOMONT FC

Suite forfait général de vos équipes U18 D3 Poule C et U14 D3 Poule A, votre équipe Seniors D2 Poule B est classée dernière de son groupe et rétrogradée en division inférieure la saison à venir 2022-2023. Cependant vous avez la possibilité de disputer des rencontres amicales contre les autres équipes de votre groupe sous réserve de l'accord de chacune d'elles.

ECOUEEN FC

Courrier du 08/03/2022

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande

Le match n°23491137 SAINT PRIX ES 1 / ENT. ECOUEN BOUFFEMONT 1 se jouera le 01/05/2022 sur les installations de l'ES SAINT PRIX

ROISSY EN FRANCE US

Courriel du 02/03/2022

La COC ne peut prendre en compte votre demande, manque l'arrêté municipal

PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.

Courriel du 08/03/2022

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande, manque l'accord de votre adversaire



PIERRELAYE FC

La COC ne peut répondre favorablement à votre demande : manque motif pour ces modifications, matches maintenus aux horaires officiels

ARGENTEUIL RC

Courriel du 08/03/2022

U16 D3 Poule A

Match n° 23491246 du 20/03/2022

THILLAY ESM 1 / RC ARGENTEUIL 3

Application de l'ART. 23-8 du RS du DVOF

Ce match se jouera sur les installations du RC ARGENTEUIL

Les frais d'arbitrage restent à la charge de l'ESM THILLAY

DATES – TERRAINS – HEURES

CORMEILLAIS ACS

Courriel du 03/03/2022

Tous les matchs à domicile des +55 de l'ACS Cormeillais de la saison 2021-2022 se dérouleront à 9H00

Accord de la COC

Prévenir vos adversaires

DATES – TERRAINS – HEURES (FOOTCLUBS)

ENT. BEAUMONT MOURS

Courriel du 02/03/2022

U16 D3 Poule D

Match n°23491595 du 15/05/2022

ENT. BEAUMONT MOURS VIARMES 1 / GAFEPB 1

Nouvelle date : 10/04/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

BEAUCHAMP AS

Courriel du 04/03/2022

Vétérans +45 ans Poule C

Match n°23469909 du 08/05/2022

BEAUCHAMP AS 15 / ECOUEN FC 15

Nouvelle date : 15/05/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

GROSLAY FC

Courriel du 07/03/2022

U14 D4 Poule A

Match n°23885188 du 12/03/2022

ENT. GROSLAY EZANVILLE 2 / THILLAY ESM 1

Nouvelle date : 16/04/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

BRUYERES BERNES ESM

Courriel du 07/03/2022

U14 D3 Poule C

Match n°23497859 du 12/03/2022

ARGENTEUIL FC 2 / BRUYERES BERNES USM 1

Nouvelle date : 26/03/2022

Accord des 2 clubs

Accord de la COC



MATCHES À JOUER

16/04/2022

U14 D4 Poule B

Match n°23885787

BOISSY CHARS CORMEILLES ARRONVILLE 1 / GAFEPB 1

17/04/2022

U16 D2 Poule A

Match n°23490974

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2 / EMMB 1

Vétérans +45 Poule D

Match n°23469999

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 16 / ECOUEN FC 16

Anciens D2 Poule B

Match n°23470451

BEAUCHAMP AS 11 / ENT. BEAUMONT MOURS PERSAN 11

U16 D1

Match n°223490557

COSMO TAVERNY 1 / CERGY PONTOISE FC 2

24/04/2022

U18 D2 Poule B

Match n°23703619

SOISY ANDILLY MARGENCY FC 2 / MONTIGNY OL 1

01/05/2022

Seniors D4 Poule B

Match n°23468443

ARRONVILLE CHARS CORMEILLES 2 / AUVERS ENNERY FC 2

Seniors Féminines D1

Match n°23734609

ARGENTEUIL RC 1 / GARGES LES GONESSE FCM 1

CONFIRMATION DE RÉSULTAT

Seniors D3 Poule C

Match n°23467903 du 13/02/2022

MONTIGNY OL 2 / VIARMES ASNIERES OL 1

OL MONTIGNY 2	1but	0pt
OL VIARMES ASNIERES 1	4buts	3pts



2^{ème} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTIGNY OL

Seniors D3 Poule C

Match n°23467903 du 13/02/2022

MONTIGNY OL 2 / VIARMES ASNIERES OL 1

1^{er} APPEL DE FEUILLE DE MATCH

ARGENTEUIL RC 3 / THILLAY ESM 1

U16 D3 Poule A

Match n°23491180 du 10/10/2021

ARGENTEUIL 3 / THILLAY ESM 1

FORFAIT AVISÉ SANS AMENDE

VEXIN AS

Seniors D4 Poule A

Match n°23468310 du 06/03/2022

VEXIN AS 1 / PONTOISIENNE JS 1

AS VEXIN 2	-1pt	0but
PONTOISIENNE JS 1	3pts	5but

Secrétaire de Séance
M. SENEAL

Président de Séance
Mme SYLVESTRE



COMMISSION CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 7 MARS 2022

SECTION FÉMININES

INFORMATIONS IMPORTANTES :
Pour la saison 2021/2022, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.
RAPPEL

RAPPEL RÈGLEMENTS ET PRÉCONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

FORFAITS

- Forfait non avisé (absence de mail officiel au DVOF et club adverse avant vendredi 12h) :

- o 1^{er} = **24€** (31€ en seniors F)
 - o 2^{ème} = 27.5€ (37.5€ en seniors F)
 - o 3^{ème} = **33.5€ + Forfait Général = 57€** (41.5 + Forfait Général = 72€ en seniors F)
- Le Forfait général est imputé même au forfait avisé.

-NON UTILISATION DE FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE (hors problèmes technique) **100€**

- Absence non excusée aux réunions = **50€**

- Personne inscrite sur la feuille de match non licenciée = **120€**

- Joueuse inscrite sur la feuille de match non autorisée (sur classement ou sous classement non autorisé) = **80€**

- Feuille de match irrégulière (manque une information ou une signature) Rappel les éducateurs et arbitres assistants avec n° licence = **10€**

- Non réception de la feuille de match après deux relances = **52€**

- Match remis (arrêté municipal avec liste des matches concernés) = **50€**

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée → Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

COURRIERS

GARGES FCM

Mail du 15/02/22

U15F

Nous avons bien pris note de l'erreur de saisie du résultat de la rencontre du 12/02/22 contre GONESSE RC 1.



MODIFICATIONS D'HORAIRES – TERRAINS - LIEUX

HERBLAY S/ SEINE FC

Footclub 28/03/22

U15F – Groupe A

Match du 12/03/22

ARGENTEUIL RC 1 / HERBLAY S/ SEINE FC 2

Changement de Date : La rencontre se jouera le 02/04/22

Accord de la commission

Accord des 2 équipes

EAUBONNE CSM

Footclub 02/03/22

Seniors F à 8 – Groupe A

Match du 11/03/22

EAUBONNE CSM 1 / ERMONT AS 1

Changement de Date : La rencontre se jouera le 14/03/22

Accord de la commission

Accord des 2 équipes

PRESLES USL

Footclub 03/03/22

Seniors F à 8 – Groupe A

Match du 04/03/22

PRESLES USL 1 / FOSSES FU 2

Changement de Date : La rencontre se jouera le 15/04/22

Changement de Lieu : La rencontre sera Inversée et se jouera au Stade Auguste Delaune à FOSSES

Accord de la commission

Accord des 2 équipes